

## **CAP OBLIG SICAV**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021**

#### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021**

##### ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 22.640.855 DT et un résultat net de la période du premier trimestre 2021 s'élevant à 314.194 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

##### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects financières et comptables et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2021 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphes d'observation**

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- L'émergence de la pandémie du COVID-19 a eu et continue d'avoir un impact sur l'environnement économique. La société « CAP OBLIG SICAV » n'est pas en capacité d'apprécier son impact éventuel sur ses performances futures. A la date d'arrêté des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Au cours du premier trimestre 2021, la proportion des actifs de « CAP OBLIG SICAV » employée dans les Bons de Trésor Assimilables, emprunts obligataires et parts des OPCVM était en deça de la limite minimale de 50% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2021, ce taux est de l'ordre de 40,43%.
- Au cours du premier trimestre 2021, la proportion des actifs de « CAP OBLIG SICAV » employée dans des valeurs mobilières représentant des titres à court terme était en dépassement de la limite maximale de 30% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2021, ce taux est de l'ordre de 37,39%.

- Au cours du premier trimestre 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2021, ce taux est de l'ordre de 22,18%.
- Au cours du premier trimestre 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2021, ce taux est de l'ordre de 59,57%.
- Au cours du premier trimestre 2021, l'actif net de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des parts ou actions des OPCVM à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2021, ce taux est de l'ordre de 5,29%.
- Au cours du premier trimestre 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'ATB, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Au 31 mars 2021, ce taux est de l'ordre de 15,70%.

Tunis, le 30 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/03/2021**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>En TND</b>		<b>31/03/2021</b>	<b>31/03/2020</b>	<b>31/12/2020</b>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>	<b>4.1</b>	<b>9 162 866</b>	<b>8 131 708</b>	<b>9 777 250</b>
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 198 387	420 621	1 184 404
AC1b Obligations et valeurs assimilées		7 964 479	7 711 087	8 592 846
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>13 503 039</b>	<b>11 714 163</b>	<b>13 790 276</b>
AC2a Placements monétaires	<b>4.3</b>	13 002 134	8 523 228	13 493 181
AC2b Disponibilités		500 905	3 190 935	297 095
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC4 - Autres actifs</b>		-	5 109	-
<b>Total Actif</b>		<b>22 665 905</b>	<b>19 850 980</b>	<b>23 567 526</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1 Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.5</b>	<b>19 374</b>	<b>16 272</b>	<b>18 406</b>
<b>PA2 Autres créditeurs divers</b>	<b>4.6</b>	<b>5 676</b>	<b>11 669</b>	<b>5 536</b>
<b>Total Passif</b>		<b>25 050</b>	<b>27 941</b>	<b>23 942</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 Capital</b>	<b>4.7</b>	<b>21 190 779</b>	<b>18 385 527</b>	<b>22 289 674</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>1 450 076</b>	<b>1 437 512</b>	<b>1 253 910</b>
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 190 578	1 124 541	170
CP2b Sommes distribuables de la période		259 498	312 971	1 253 740
<b>Actif Net</b>		<b>22 640 855</b>	<b>19 823 039</b>	<b>23 543 584</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>22 665 905</b>	<b>19 850 980</b>	<b>23 567 526</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/03/2021**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Période			
		du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020	
<b>En TND</b>					
<b>PR1</b>	<b>Revenus du portefeuille Titres</b>	<b>4.2</b>	<b>135 104</b>	<b>101 556</b>	<b>477 875</b>
PR1a	Dividendes		-	-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		135 104	101 556	477 875
<b>PR2</b>	<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4</b>	<b>210 663</b>	<b>289 246</b>	<b>933 066</b>
<b>Total Revenus des Placements</b>			<b>345 767</b>	<b>390 802</b>	<b>1 410 941</b>
<b>CH1</b>	<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>4.8</b>	<b>(54 207)</b>	<b>(47 142)</b>	<b>(198 194)</b>
<b>Revenus Nets des Placements</b>			<b>291 560</b>	<b>343 660</b>	<b>1 212 747</b>
<b>CH2</b>	<b>Autres charges</b>	<b>4.9</b>	<b>(7 169)</b>	<b>(6 478)</b>	<b>(31 095)</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>			<b>284 391</b>	<b>337 182</b>	<b>1 181 652</b>
<b>PR4</b>	<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(24 893)</b>	<b>(24 211)</b>	<b>72 088</b>
<b>Sommes distribuables de la Période</b>			<b>259 498</b>	<b>312 971</b>	<b>1 253 740</b>
<b>PR4</b>	<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>24 893</b>	<b>24 211</b>	<b>(72 088)</b>
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		13 983	576	20 512
	Frais de négociation de titres		-	(1 426)	(1 426)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		15 820	9 475	36 050
<b>Résultat Net de la Période</b>			<b>314 194</b>	<b>345 807</b>	<b>1 236 788</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/03/2021  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>En TND</b>		<b>Période du 01/01/2021 du 31/03/2021</b>	<b>Période du 01/01/2020 du 31/03/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 du 31/12/2020</b>
<b>AN1</b>	<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>314 194</u></b>	<b><u>345 807</u></b>	<b><u>1 236 788</u></b>
AN1a -	Résultat d'exploitation	284 391	337 182	1 181 652
AN1b -	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	13 983	576	20 512
AN1c -	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	15 820	9 475	36 050
AN1d -	Frais de négociation de titres	-	(1 426)	(1 426)
<b>AN2</b>	<b><u>Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b><u>(845 319)</u></b>
<b>AN3</b>	<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>(1 216 923)</u></b>	<b><u>(726 537)</u></b>	<b><u>2 948 346</u></b>
<b>AN3a</b>	<b>Souscriptions</b>	<b>5 738 756</b>	<b>5 895 899</b>	<b>28 943 944</b>
CSS	Capital	5 400 441	5 510 178	27 806 851
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	2 109	1 332	25 177
RSD	Régularisation des sommes distribuables	336 206	384 389	1 111 916
<b>AN3b</b>	<b>Rachats</b>	<b>(6 955 679)</b>	<b>(6 622 436)</b>	<b>(25 995 598)</b>
CSR	Capital	(6 526 234)	(6 171 431)	(24 613 287)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(5 014)	(1 942)	(22 968)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(424 431)	(449 063)	(1 359 343)
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b><u>(902 729)</u></b>	<b><u>(380 730)</u></b>	<b><u>3 339 815</u></b>
<b>AN4</b>	<b><u>Actif net</u></b>			
AN4a	Début de période	23 543 584	20 203 769	20 203 769
AN4b	Fin de période	22 640 855	19 823 039	23 543 584
<b>AN5</b>	<b><u>Nombre d'actions</u></b>			
AN5a	Début de période	219 750	188 184	188 184
AN5b	Fin de période	208 651	181 648	219 750
<b><u>Valeur liquidative</u></b>		<b><u>108,511</u></b>	<b><u>109,129</u></b>	<b><u>107,138</u></b>
<b>AN6 -</b>	<b><u>Taux de rendement annualisé (%)</u></b>	<b><u>5,20%</u></b>	<b><u>6,62%</u></b>	<b><u>5,56%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2 Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 mars 2021 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à 9.162.866 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>7 688 601</b>	<b>7 964 479</b>	<b>35,18%</b>
<b><i>Emprunts d'Etat</i></b>		<b>1 932 295</b>	<b>1 995 571</b>	<b>8,81%</b>
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 000 000	1 039 664	4,59%
BTA 6% 10 2023	1 050	932 295	955 907	4,22%
<b><i>Emprunts de sociétés</i></b>		<b>5 756 306</b>	<b>5 968 908</b>	<b>26,36%</b>
ATB 2007/1	3 000	56 250	59 255	0,26%
ATL 2017/1	5 000	100 000	100 280	0,44%
ABC 2020/1	10 000	1 000 000	1 068 232	4,72%
AMEN BANK 2020/3	10 000	1 000 000	1 009 680	4,46%
BTE 2016	10 000	200 000	202 144	0,89%
CIL 2016/1	2 500	50 000	52 630	0,23%
CIL 2016/2	5 000	100 000	100 736	0,44%
HL 2015/1 CB	10 000	357 556	380 684	1,68%
HL 2017/3	3 500	140 000	141 596	0,63%
HL 2017/2	3 500	140 000	146 221	0,65%
HL SUB 2018/1	3 500	210 000	222 314	0,98%
HL 2018/2	1 000	60 000	60 514	0,27%
HL 2020/2	10 500	1 050 000	1 083 911	4,79%
TL 2014/1	10 000	200 000	210 888	0,93%
TL 2018/1	3 500	210 000	222 040	0,98%
TL 2014/2	13 000	260 000	264 753	1,17%
TLF 2021-1	2 000	200 000	201 234	0,89%
TLF 2019-1	2 500	200 000	213 842	0,94%
UIB SUB 2016	5 000	100 000	101 380	0,45%
UIB 2009/1	2 500	112 500	116 212	0,51%
UIB 2011/1	1 000	10 000	10 362	0,05%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>1 154 630</b>	<b>1 198 387</b>	<b>5,29%</b>
FCP SALAMETT CAP	67 549	1 154 630	1 198 387	5,29%
<b>Total Portefeuille Titres</b>		<b>8 843 231</b>	<b>9 162 866</b>	<b>40,47%</b>

Les titres ayant connu des mouvements au cours du premier trimestre 2021 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-01-2021	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31-03-2021
<b>Obligations et Valeurs assimilées</b>	<b>1 554 180</b>	<b>200 000</b>	<b>870 000</b>	<b>854 180</b>	<b>15 820</b>	<b>900 000</b>
<b>Emprunts de Sociétés</b>	<b>1 554 180</b>	<b>200 000</b>	<b>870 000</b>	<b>854 180</b>	<b>15 820</b>	<b>900 000</b>
TLF 2021-1	-	200 000	-	-	-	200 000
HL 2015/2	170 700	-	180 000	170 700	9 300	-
ATL 2017/1	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
HL 2017/3	210 000	-	70 000	70 000	-	140 000
UIB SUB 2016	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
CIL 2016/2	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
ATL 2015/2	93 480	-	100 000	93 480	6 520	-
HL 2018/2	80 000	-	20 000	20 000	-	60 000
BTE 2016	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
<b>Total</b>	<b>1 554 180</b>	<b>200 000</b>	<b>870 000</b>	<b>854 180</b>	<b>15 820</b>	<b>900 000</b>

#### 4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 mars 2021 totalisent 135.104 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés	109 872	82 678	380 424
Revenus des emprunts d'Etat	25 232	18 878	97 451
<b>Total</b>	<b>135 104</b>	<b>101 556</b>	<b>477 875</b>

#### 4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 mars 2021 à 13.002.134 DT contre 8.523.228 DT au 31 mars 2020. Le détail des placements monétaires à la date du 31 mars 2021 est présenté au niveau du tableau suivant :

<b>Désignation</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2021</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Placements à Terme</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 526 284</b>	<b>19,99%</b>
PLT 03/05/2021 ATB 3 mois à 7,15%	2 500 000	2 523 115	11,14%
PLT 21/06/2021 ATB 3 mois à 7,23%	2 000 000	2 003 169	8,85%
<b>Certificats de Dépôt</b>	<b>8 428 370</b>	<b>8 475 850</b>	<b>37,44%</b>
CD_9,35%_11/05/2021 AIL 30 jours	985 715	991 838	4,38%
CD_9,35%_27/04/2021 AIL 44 jours	985 715	994 694	4,39%
CD_8,50%_21/04/2021 BHL 50 jours	1 973 986	1 992 567	8,80%
CD_8,70%_13/04/2021 UNIFAC 48 jours	988 566	997 713	4,41%
CD_7,23%_04/04/2021 ATB 7 jours	1 996 793	1 999 038	8,83%
CD_7,23%_01/04/2021 ATB 10 jours	1 497 595	1 500 000	6,63%
<b>Total</b>	<b>12 928 370</b>	<b>13 002 134</b>	<b>57,43%</b>

#### 4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 210.663 DT pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 mars 2021 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du premier trimestre 2021.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2021 au 31/03/2021</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/03/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>
Revenus des Placements à Terme	61 681	87 884	312 532
Revenus des Certificats de Dépôt	148 982	201 362	620 534
<b>Total</b>	<b>210 663</b>	<b>289 246</b>	<b>933 066</b>

#### 4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 19.374 DT au 31 mars 2021 contre 18.406 DT au 31 décembre 2020.

#### 4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur	Valeur	Valeur
	Au	Au	Au
	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
TCL à payer	344	341	342
Retenue à la Source	3 161	9 505	3 132
Redevance CMF	2 171	1 823	2 062
<b>Total</b>	<b>5 676</b>	<b>11 669</b>	<b>5 536</b>

#### 4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 janvier 2021 au 31 mars 2021 s'élève à -902.729 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(1 098 895)
Variation de la part Revenu	196 166
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>(902 729)</b>

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2021 se détaillent comme suit :

	Capital au	Souscriptions	Rachats	Capital au
	31/12/2020	réalisées	effectués	31/03/2021
Montant	22 289 674	5 400 441	(6 526 234)	21 163 881(*)
Nombre de titres	219 750	53 242	64 341	208 651
Nombre d'actionnaires	527	74	144	457

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2021. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2021 au 31/03/2021).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2021</b>
Capital sur la base part de capital de début de période	21 163 881
Variation des +/- values potentielles sur titres	13 983
+/- values réalisées sur cession de titres	15 820
Frais de négociation de titre	-
Régul des sommes non distribuables de la période	(2 905)
<b>Capital au 31.03.2021</b>	<b>21 190 779</b>

#### 4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2021 au 31/03/2021</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/03/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>
Rémunération du Gestionnaire	54 207	47 142	198 194
<b>Total</b>	<b>54 207</b>	<b>47 142</b>	<b>198 194</b>

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2021 s'élève à 54.207 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

#### 4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2021 au 31/03/2021</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/03/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>
Redevance CMF	6 073	5 282	22 206
TCL	896	996	3 599
Autres impôts et taxes	200	200	5 290
<b>Total</b>	<b>7 169</b>	<b>6 478</b>	<b>31 095</b>